

M. ROSS (St. Paul's): Cela dépasse mon entendement.

L'hon. M. FOURNIER: Je n'y comprend pas grand'chose moi-même, mais nous n'en recevons pas moins des demandes.

M. ROSS (St. Paul's): Je crois qu'il y aurait lieu de faire quelque chose à ce sujet. Voilà un poste qu'il conviendrait d'examiner à fond. Accumulons-nous toujours notre provision de meubles et en achetons-nous toujours d'autres? J'ignore de qui nous pouvons obtenir ce renseignement sauf du ministre. La chose relève de lui.

L'hon. M. FOURNIER: Je vais citer à l'honorable député un exemple qui le surprendra peut-être. Chaque semaine, on me demande des classeurs. Je dis à mes fonctionnaires: "Nous avons acheté tellement de classeurs, que je ne comprends pas vraiment que ces gens n'aient pas toute la place voulue pour ranger leurs papiers." Mais on me dit, qu'il en faut pour loger les dossiers qui ne cessent de s'accumuler.

M. GRAYDON: Serait-ce qu'on y entrepose les décrets du conseil?

L'hon. M. FOURNIER: Il s'en trouve probablement quelques-uns, mais moins que ne le pense mon honorable ami. Tous ces services conservent leurs dossiers et il ne se passe pas de semaine sans que j'achète des classeurs. Les honorables députés s'étonneraient du nombre; et il n'y en a pas un de vide.

M. ROSS (St. Paul's): Dans les bureaux d'affaires, ces dossiers ne sont pas toujours rangés dans des classeurs. On les met de côté quelque part puis on va les chercher quand on en a besoin. Je ne comprends plus. Non, je ne conçois pas qu'on ait besoin de tant de nouveaux meubles. Il doit y avoir quelque chose qui cloche dans les autres ministères,—je ne dis pas le ministère des Travaux publics. Il faudrait y voir.

M. PEARKES: S'est-on procuré des meubles de la Corporation des biens de guerre? En ce cas combien? Les anciens bureaux militaires ont dû en remettre une grande partie comme superflus.

L'hon. M. FOURNIER: Dès que nous arrive une demande de meubles, nous commençons toujours par écrire à la Corporation des biens de guerre pour lui demander si elle pourrait nous fournir ce qu'il nous faut. Il arrive ainsi que nous obtenions d'elles les objets demandés. Mais si elle ne les a pas en main, nous sommes obligés de les acheter ailleurs.

M. FULTON: Est-ce à dire que si le ministère de la Défense nationale, par exem-

ple, dispose d'un excédent de meubles en certaines bâtisses temporaires, à cause de la réduction de certains services, il doit le remettre à la Corporation des biens de guerre dont vous l'achetez?

L'hon. M. FOURNIER: Exactement.

M. FULTON: Le directeur des économies approuve-t-il ce trafic? Nous avons déjà consenti au ministère de la Défense nationale des crédits pour l'acquisition de ce mobilier. Faut-il que nous les payions de nouveau à votre ministère?

L'hon. M. FOURNIER: Depuis l'adoption de la loi, la Corporation des biens de guerre écoule les excédents de tous les ministères. Le service de récupération, qui relevait naguère du ministère des Finances, ressortit maintenant à cet organisme. L'excédent de chaque ministère passe à la Corporation des biens de guerre. Si nous en avons besoin, nous l'achetons de cette dernière. Nous la payons. Elle doit rendre compte de tous les articles vendus. Nous payons à même ces crédits.

M. GRAYDON: Le ministre doit se tromper à cet égard. Au cours du débat sur la Corporation des biens de guerre, à la dernière session, ou peut-être au début de celle-ci, d'honorables députés ayant posé la même question, on a signalé qu'il en allait autrement lorsqu'un ministère achetait d'un autre. J'ai compris alors, ainsi que mes collègues, j'imagine, que la Corporation n'acquiesçait pas de matériel destiné à un autre ministère. Je suis sûr qu'on nous a fourni ces renseignements. Il est à propos, toutefois, de préciser le rôle que joue la Corporation des biens de guerre dans les négociations entre les ministères.

L'hon. M. FOURNIER: Mes fonctionnaires m'apprennent que nous achetons de la Corporation des biens de guerre les articles dont elle dispose et qui répondent aux exigences des divers ministères. J'ignore si les comptes sont réglés par un transfert de fonds ou s'il s'agit simplement d'une question de comptabilité.

M. GRAYDON: En ce qui a trait à l'achat de meubles, le ministre devrait, suivant les conseils du comité, orienter convenablement le programme du Gouvernement à l'avenir. Songeons à l'énorme quantité de meubles, très beaux, s'il faut en croire les renseignements fournis de temps à autre, à la Chambre et au comité, que les divers ministères ont achetés; on ne devrait pas avoir à s'en procurer d'autres maintenant. Voici ce qui se produit, toutefois, si l'on s'approvisionne par l'entremise de la Corporation des biens de